

ROZOY FLASH n° 183

Bulletin d'informations communales – 24 décembre 2021



Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2021

La séance du Conseil Municipal du 10 décembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h30, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés : Christelle BERNAILLE, pouvoir à Xavier BOULANDE
Olivier THOUANT, pouvoir à José FLUCHER
Pascal PETIT

Agnès JACOB et Michel DAUTRECQUE sont également présents.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Création de 2 postes d'agent recenseur,
- Convention d'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion,
- USEDA prises illuminations,
- USEDA poteau accidenté rue du mont d'Aigle
- OPAH-RU (objectifs quantitatifs et financiers, périmètre),
- Demande de subvention API,
- Demande de subvention DETR,
- Demande de subvention APV,
- DBM,
- Avenant maison médicale
- Avenant salle de convivialité,
- Questions diverses.

En préambule, M. le Maire présente à l'assemblée Mme Sophie DUBOST, nouvelle secrétaire de mairie.

Il annonce l'arrivée de Jennifer KEYSER au poste de secrétaire du CCAS, du Syndicat des Eaux et du Syndicat du Secteur Scolaire du Collège, pour 11h par semaine.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

DÉLIBÉRATIONS

CREATION DE 2 POSTES D'AGENT RECENSEUR

Le recensement aura lieu pour la commune du 20 janvier au 20 février 2022.

Deux agents recenseurs devant être désignés, le Conseil Municipal décide d'adopter la création de 2 postes d'agents recenseurs en qualité de vacataire, pour cette période.

Chaque foyer rostand recevra donc la visite d'un des 2 agents recenseurs qui seront munis d'une carte officielle et seront tenus au secret professionnel.

CONVENTION D'ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

La convention d'adhésion auprès du service de médecine professionnelle et préventive se termine en décembre 2021.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, avec le Centre de Gestion de l'Aisne, le renouvellement d'adhésion à cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour rappel, ce service se décline en 3 missions : surveillance médicale des agents, actions sur le milieu professionnel

(adaptation des postes de travail) et mission d'étude (cellule d'étude sur le reclassement et le maintien dans l'emploi).

USEDA PRISES ILLUMINATIONS

M. le Maire propose l'achat de 4 prises illuminations supplémentaires pour l'installation de 4 nouvelles guirlandes sur la partie haute de la rue Charles de Gaulle, dans le cadre des compétences de l'USEDA. Le coût global de l'opération s'élève à 832.46 € HT. Le montant de la contribution de la commune s'élève à 499.47 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les travaux et s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Courant mars 2022, de nouvelles guirlandes seront commandées pour compléter ou remplacer les guirlandes existantes.

USEDA POTEAU ACCIDENTE RUE DU MONT D'AIGLE

Un poteau, situé aux abords du collège, a été percuté par un véhicule.

L'USEDA propose d'effectuer les travaux de remplacement pour un montant total de 2 375,91 € HT.

L'assurance remboursera ensuite la commune intégralement. Le Conseil Municipal décide d'accepter le remplacement.

OPAH-RU (OBJECTIFS QUANTITATIFS ET FINANCIERS, PERIMETRE

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain

Une OPAH est une action visant à la réhabilitation des logements anciens privés, dans un périmètre donné.

Au cours d'une réunion début décembre avec le PETR du Pays de Thiérache (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), un périmètre a été défini. De nombreuses rues de Rozoy sont concernées.

Le Conseil Municipal, vu le rapport du Maire, adopte ce périmètre pressenti pour la mise en œuvre de l'OPAH-RU.

Celui-ci est consultable en mairie début janvier 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION API

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION APV

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

DBM **Décision Budgétaire Modificative.**

Aucune décision budgétaire modificative n'est nécessaire.

AVENANT MAISON MEDICALE

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de la maison médicale.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours les montants de travaux proposés :

- 833.34 € HT réalisés par l'entreprise SGMI (rampe maison médicale),
- 3 075.00 € HT réalisés par l'entreprise BORNET (accès rue Jean Mermoz).

AVENANT SALLE DE CONVIVIALITE

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de la salle de convivialité.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours le montant de travaux proposés :

- 3 547.00 € HT réalisés par l'entreprise APPERT (menuiseries).

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part à l'assemblée de lettres de remerciements émanant des Restos du Cœur et de la Croix Rouge pour des subventions accordées par le CCAS.

CIMETIERE

Un processus de reprise des concessions funéraires en état d'abandon a été engagé il y a quelque temps.

M. le Maire et M. FRICOTEAUX, qui ont recensé les tombes abandonnées pendant 3 demi-journées, félicitent Laëtitia LANGLET pour le travail effectué.

Il s'agissait de répertorier les tombes dont la concession est échue et non renouvelée, les tombes avec concession à perpétuité mais laissées à l'abandon et très détériorées.

Une réflexion va être menée pour déterminer la procédure à suivre concernant ces tombes. Il est envisagé, entre autres, de prévoir un chantier d'insertion sur 1, 2 ou 3 ans afin de rénover et d'entretenir notre cimetière communal.

COLIS DE NOËL

Ils seront distribués à partir du 16 décembre à toutes les personnes âgées de plus de 68 ans.

TOUR DE TABLE

Martine MAINGAINT relance au sujet de l'installation d'un banc au niveau du cimetière et rue de la Praille.

2 bancs en pierre sont déjà installés au cimetière, à l'entrée sud.

Lucienne BEKALAREK s'étonne qu'il n'y ait pas de panneau qui indique les travaux en cours à la collégiale. L'architecte va être relancé. Elle signale que les travaux rue Charles de Gaulle, concernant les bouches à clés, ont été mal réalisés.

Marie-Noëlle FRERE aborde de nouveau le sujet de toutes les tables d'école et meubles provenant de l'école publique et qui encombrant le grenier au-dessus de la cantine. Voir le SIEMPPR et faire une vente.

Xavier BOULANDE demande si la cérémonie des vœux aura lieu en janvier 2022. Comme l'année dernière, en raison des mesures sanitaires, elle ne pourra pas se dérouler.

Il aborde ensuite le sujet de l'attractivité de la commune et signale que 7 commerçants ont accepté de décorer leurs vitrines. Il rappelle qu'une réunion avec le conseil municipal, les commerçants et le bureau de Rozoy Animations Loisirs est prévue ce lundi 13 décembre en vue d'élaboration de projets.

A sa demande, M. le Maire précise qu'en ce qui concerne les travaux sur le terrain de la Cour des Prés, il reste le revêtement qui sera fait au printemps prochain et le terrain de pétanque à délimiter.

En ce qui concerne l'annexe de la maison médicale, la pose de l'escalier extérieur et le branchement eau et électricité restent à effectuer. Pour la salle de convivialité (cantine Digue), les peintures, l'enduit extérieur et la cuisine doivent être réalisés.

Pour la collégiale, il faut attendre le désamiantage pour la reprise des travaux de toiture.

En ce qui concerne l'ALSH 2022 (centre aéré), il informe qu'il se tiendra du 11 au 29 juillet 2022 et accueillera les enfants de 3 à 12 ans.



La séance est levée à 23h55.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Cinéma itinérant de l'Aisne

CINEMA - Dernière séance pour 2021

Mercredi 29 décembre à 20h00

L'HOMME DE LA CAVE

1h54mn - Thriller avec François Cluzet,
Jérémie Renier, Bérénice Bejo

Salle des Fêtes

**Pass sanitaire et masque
obligatoires**

RANDONNÉES PÉDESTRES

Départ 14h00, place de l'Europe
Renseignements au 03 23 90 10 62

1^{er} trimestre 2022 :

mardis 11 et 25 janvier
mardis 8 et 22 février
mardis 8 et 22 mars

PERMANENCES DE Mme MALTZKORN

Conseillère en Economie Sociale et Familiale

Tous les lundis de 14h00 à 16h00

Mairie de ROZOY SUR SERRE

A l'étage

**Sera absente : le lundi 27 décembre 2021 et le lundi
3 janvier 2022**

Prochaine permanence le lundi 10 janvier 2022

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans.

Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier vous informant de votre inscription, contactez la mairie.

En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Si vous êtes nouvel arrivant dans la commune ou si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, vous pouvez solliciter votre inscription toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin soit **le vendredi 4 mars 2022** pour les prochaines élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Pour participer aux élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022, vous devez être inscrit sur les listes électorales au plus tard **le vendredi 26 mai 2022**.

C.C.A.S.



La distribution des colis de Noël a commencé.

Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis avant Noël, n'hésitez pas à nous le signaler en mairie.

Une boîte de chocolats a été aussi distribuée aux résidents de la maison de retraite.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui participent à ces distributions.

OPERATION DECORATION DES SAPINS DE NOËL



La pluie n'a pas découragé les enfants, leurs parents ou grands-parents, invités le mercredi 1^{er} décembre à venir décorer les sapins sur la place, puis, à l'abri, dans le hall de la mairie (photo ci-contre).



Merci également aux Rostands et Rostands qui ont participé nombreux à la décoration des sapins installés dans leur quartier ou devant leur commerce.



Pour un premier contact, des infos sur les stages de préparation militaire, JDC, engagement, choix d'un métier en adéquation (ou non) avec vos diplômes (100 spécialités) :

Maintenance - mécanicien , électrotechnique , pilote drone et hélicoptère , guerre électronique-transmissions , linguiste , brancardier secouriste , pompier feu , restauration cuisinier - boulanger- serveur , RH et secrétaire, conducteur PL - Engin blindé (titulaire VL si possible) transport logistique - conducteur (avec CACES si possible), sapeur de combat , fantassin , artilleur ...

Contact : sengager.fr - cirfa laon Tél: 03 23 26 72 38

			Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin
HIRSON	C.I.O. Rue du Jeu Battoir 03.23.58.31.31	09h00 à 12h00 13h30 à 16h00	12	2	2	6	4	1
GUISE	Mission locale 133, rue Chantraîne 03.23.61.23.11	09h00 à 11h30	11	15	8	19	10	7
VERVINS	Mission locale Mairie 03.23.98.91.48	13h30 à 16h00	11	15	8	19	10	7
HIRSON	Mission locale Rue Michelet 03.23.99.34.00	09h00 à 12h00 13h30 à 16h00	27	24	24 / 31	28	19	23 / 30

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de L'AINSE
44, rue Vinchon - 02000 LAON
Tél. : 03.23.26.72.38 - Mail : grs-ne-cirfa-terre-laon.accueil.fct@intradef.gouv.fr

2022



HORAIRES LA POSTE

Exceptionnellement, la poste de Rozoy sera fermée les vendredi 24 et 31 décembre après-midi.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Exceptionnellement, la mairie sera fermée les après-midis du vendredi 24, du jeudi 30 et du vendredi 31 décembre.

VŒUX DU MAIRE GALETTE DES ANCIENS

En raison des restrictions sanitaires, ces 2 manifestations sont annulées.

MONOXYDE de carbone

Attention aux intoxications !

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

Pour éviter les intoxications



Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments



Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro, barbecue...



Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



Veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous



Appelez les secours

